

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 12 août 2010 à 19 h 10 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauregard  
Les conseillers : M. Marc Bachand  
M. Conrad Daviau  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré

**Était absent :** M. Bernard Bédard  
M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Octroi du contrat pour les travaux de pavage et de réfection de la chaussée dans le 8<sup>ème</sup> Rang et le chemin Guilmain

149-08-2010

1. **Octroi du contrat pour les travaux de pavage et de réfection de la chaussée dans le 8<sup>ème</sup> Rang et le chemin Guilmain**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation qu'elle recevra une subvention de 1 415 310 \$ en vertu du Fonds Chantier Canada-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 260-2010 décrétant des travaux de réfection du 8<sup>ème</sup> Rang et d'une partie du chemin Guilmain et autorisant un emprunt pour en payer les coûts a été approuvé par M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 août 2010 à 1hh00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

- M. Jean Beauchesne, ingénieur de la firme Genivar;
- Mme Caroline Choquette, dir. gén. et sec.-très.;
- M. Dany Larivière, D.P.S. Transport inc.;

- M. André Clément, Sintra;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

- Pavages Maska inc. : 1 540 128.60 \$
- DPS Transport inc. : 1 676 808.76 \$
- Construction DJL inc. : 1 750 429.70 \$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska inc. au montant de 1 540 128.60 \$ incluant les taxes.

Adoptée

150-08-2010

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 30.

Adoptée

---

Stéphane Beauregard  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---